

CREATION DES CONDITIONS POUR L'AVANCEMENT DU DEGRE DE SECURITE DE LA CIRCULATION SUR LES ROUTES DE LA REPUBLIQUE DE SERBIE

B. JOCIĆ

dipl.ecc, Le Directeur général de l'E.P. "Les routes de Serbie", Serbie

office@dzp.co.yu

D. JOVANOVIĆ

ing. de circulation diplômé, Le Chef du Département de Sécurité de la circulation de l'E.P.

"Les routes de Serbie", Serbie

dejanj@dzp.co.yu

RÉSUMÉ

Outre les effets évidemment positifs, tels les fonctions d'habitation, de travail et de récréation associées, le raccourcissement de la durée du déplacement etc., les phénomènes négatifs accompagnent la circulation routière d'où résultent les victimes, les personnes tuées et lésées, l'environnement en risque, les dommages matériels, le comportement illicite, le trouble de l'ordre public et de la tranquillité des citoyens, pertes de temps dans la circulation, la pollution du milieu naturel etc.

Avec le développement et la hausse de la motorisation généralisée, la société fait face aux problèmes menaçants du trafic voire aux accidents de la circulation qui provoquent un nombre très importants des personnes vulnérables ainsi que des dommages matériels. Les victimes d'accidents de la circulation sont devenues tellement nombreuses qu'elles représentent dans la plupart des pays la manière la plus fréquente du péril par force de la population.

Par conséquent, la mise en place du système de gestion de sécurité et la création d'un fort mécanisme social de défense, fondé sur le nombre important des usagers servira de base pour l'amélioration de la sécurité des routes d'État.

L'Entreprise publique "Les routes de Serbie", constituée au début de 2006 après l'entrée en vigueur de la Loi des routes publiques, se voit l'un des supporteurs de la mise en place du système de sécurité routière du triangle dit "le conducteur-la route-le véhicule". Les responsabilités de l'entreprise liées à la gestion, l'entretien, la construction et l'exploitation des routes d'État dans la République de Serbie sont déterminées conformément aux compétences légales.

Grâce à l'harmonisation des tendances européennes dans le domaine de la sécurité routière et la législation nationale, voire à la promulgation de la nouvelle loi sur les routes publiques et au projet de la loi sur la sécurité de la circulation routière, une attention particulière est consacrée à la fonction du gérant de la route, c'est-à-dire à l'E.P. "Les routes de Serbie" ainsi qu'à la création des conditions pour l'avancement de la sécurité routière.

Le présent travail s'occupera de l'organisation fonctionnelle de l'E.P. "Les routes de Serbie" et les activités essentielles destinées à l'avancement de la sécurité de la circulation sur les routes d'État.

MOTS CLÉS : SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE, PRÉVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION.

1. INTRODUCTION

L'Entreprise publique "Routes de Serbie" est constituée en vertu de la Loi sur les routes publiques entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. L'Entreprise exerce les activités de gérance des routes de l'Etat qui consistent en :

- exploitation de la route d'Etat (organisation et contrôle de péage d'utilisation d'une route d'Etat, exécution des responsabilités publiques et similaire)
- protection de la route d'Etat,
- réalisation de la fonction d'investisseur en construction et reconstruction de la route d'Etat,
- organisation et réalisation des affaires professionnelles en construction, reconstruction, maintien et protection de la route d'Etat,
- concession des travaux de maintien de la route d'Etat,
- organisation de la surveillance professionnelle de la construction, reconstruction, maintien et la protection de la route d'Etat,
- planification de la construction, reconstruction, maintien et protection de la route d'Etat,
- le marquage de la route d'Etat et l'évidence des routes d'Etat ainsi que des données de circulation et données techniques concernant ces routes,
- direction de la circulation et organisation et réalisation de comptage des véhicules sur la route d'Etat.

Le réseau routier de la République de Serbie, d'une longueur de 40.845 Km, est composé de : 5.525 Km de routes d'Etat de premier ordre, 11.540 Km de routes d'Etat de second ordre et 23.780 Km de routes locales. Le réseau de routes comprend aussi : 498 Km d'autoroutes sous péage et 136 Km de semi autoroutes sous péage.

L'Entreprise publique "Les routes de Serbie" a conçu son organisation de manière qui permet la réalisation du programme et des activités aboutissant à l'avancement du degré de la sécurité de la circulation routière au cours des préparations du projet de la Stratégie et la politique du développement du secteur de transport en Serbie [3] et de la réalisation du sous-projet de la sécurité de la circulation dans le cadre du programme Twinning avec la Suède ainsi que du Projet du renouvellement du transport (WB), en tout conformément à la loi sur les routes publiques [1] et au projet de la loi sur la sécurité de la circulation [2].

A l'instar des expériences positives des institutions similaires, on a créé une entité fonctionnelle particulière, le Secteur de qualité, sécurité et protection du milieu naturel. Dans le cadre de ce secteur, opère le Département de sécurité de la circulation, basé sur le respect des tendances contemporaines relatives à la sécurité de la circulation pour permettre son suivi et sa gestion sur les routes d'Etat du premier et du deuxième ordre.

2. LES ACTIVITÉS ESSENTIELLES DE L'E.P. "LES ROUTES DE SERBIE" DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE DE LA CIRCULATION

Le projet ICB, "La stratégie et la politique du développement du secteur de transport en Serbie" (projet du document), dans l'article 14.5.5 "Les recherches des accidents et des incidents" mentionne qu' "...on effectue des investigations de la plupart des accidents graves de la circulation, mais outre quelques exceptions évidentes, surtout dans le transport aérien, on n'a réalisé qu'un nombre peu important d'investigations pouvant améliorer la sécurité. De nombreux accidents ne sont investigués que pour révéler la faute

ou la responsabilité de quelqu'un; en dépit des instructions, les véritables causes de l'accident habituellement ne sont pas identifiées". Donc, en conformité avec les tendances actuelles dans les pays développés avec le taux de risque routier moins élevé concernant les usagers, tout en respectant la législation positive, l'E.P. "Les routes de Serbie" a déterminé l'orientation de ses activités destinées à l'amélioration de la sécurité routière.

2.1. Road Safety Audit (RSA) - Audits de sécurité routière (ASR)

Pour empêcher la formation des points dangereux et pour minimiser leur nombre sur le réseau des routes, on a prévu la mesure active voire l'introduction des Audits de sécurité routière durant toutes les étapes de la projection (en application de l'article 354 du projet de la loi sur la sécurité de la circulation routière). L'idée essentielle de l'ASR est d'utiliser les experts libres, licenciés ayant la tâche de vérifier les conditions de la circulation sûre.

Le but fondamental de l'ASR est la prévention de la formation des points dangereux sur les routes, basée sur le suivi permanent du projet avant, pendant et après la construction de la route. On essaie d'éliminer de cette manière plusieurs problèmes même avant leur apparition en pratique sous forme d'accidents de la circulation. L'action de l'ASR sera consacrée à l'analyse des projets et à la recherche des défauts les plus fréquents dans le domaine de la sécurité routière, tels que :

- banquettes de sûreté qui manquent ou barrières courtes de protection,
- signalisation routière confuse pour les conducteurs,
- passages piétons problématiques,
- jonctions des routes (croisements) potentiellement dangereuses,
- limitation de vitesse,
- environnement non protégé,
- éclairage routier inadapté etc.

Dans la période à venir, le Département de sécurité de la circulation incitera l'établissement des Instructions (consignes) destinées à l'ASR et organisera les formations, voire le transfert de connaissance envers les maîtres d'oeuvre directs.

2.2. Gestion des points noirs sur les routes

Conformément au projet de la loi sur la sécurité de la circulation routière (articles 361 et 358), on a prévu l'identification et la gestion des points noirs (analyse accompagnée de proposition des mesures pour élimination des points noirs sur les routes).

Le Département de sécurité de la circulation prête l'attention particulière à l'établissement du partenariat avec la Direction de police de circulation du Ministère des affaires intérieures ainsi qu'à l'analyse des procès-verbaux relatifs aux accidents de la circulation. On envisage la détermination des critères concernant les lieux dangereux (points noirs), la section de la route et la zone qui faciliteront les actions et l'application des contre-mesures.

Les lignes directrices de l'agissement comprennent :

- Détermination du site exacte de l'accident de la circulation (outre le stationnement et le positionnement "GPS"),

- Détermination de l'heure exacte de l'évènement (ainsi que des conditions météo),
- Détermination du type (collision frontale, latérale, rejoignement ...) et du degré de l'accident (conséquences),
- Identification des véhicules acteurs de l'accident,
- Détermination des conditions (de l'état) de la route au moment de l'accident, de l'environnement et des possibilités d'amélioration.

Ces facteurs faciliteront l'identification et la gestion des points dangereux, ainsi que la future proposition des interventions prioritaires et le suivi des effets de ces dernières.

On doit souligner sur ce lieu l'importance particulière des activités précitées qui serviront de base des analyses en profondeur des accidents mortels.

2.3. Les analyses profondes des accidents de la circulation

L'E.P. "Les routes de Serbie" effectue les préparations concernant les nouvelles compétences prévues par la loi sur la sécurité de la circulation routière, voire son article 361 lié à la constitution d'une équipe de spécialistes indépendants dont la tâche sera de visiter, dans le délai de 5 jours de l'évènement, les lieux de l'accident de la circulation avec les conséquences mortelles et d'observer les circonstances et les traces de la production de cet évènement; cette équipe sera tenue de proposer les mesures à entreprendre.

Ceci pour la récolte des données fiables relatives à l'accident avec les conséquences fatales (In-depth studies of fatal accidents), et surtout pour la détection et l'élimination des irrégularités routières qui ont causé l'accident en question.

Les analyses au fond des accidents fatals contiendront, sauf les éléments fondamentaux de mini-expertise, les renseignements relatifs au premier lieu à la contribution de la route à la production de l'accident de trafic ainsi qu'à la proposition des mesures réglementaires portant sur la route et les critères prioritaires concernant la nécessité de l'application (priorités à partir des mesures les plus importantes à celles recommandées).

L'établissement de l'analyse en profondeur des accidents de trafic s'appuiera sur l'organisation des rencontres des spécialistes et les séminaires ainsi que sur la formation régionale des équipes consacrées à ces analyses des accidents fatals.

2.4. Le suivi de la signalisation routière en fonction de sécurité de la circulation

La projection adéquate, l'installation et l'entretien de la signalisation routière représentent sans doute l'un des éléments très importants dans le déroulement sûr du trafic sur les routes d'État. Une équipe consacrée à la gestion de l'enregistrement de la signalisation routière (ajout, remplacement, élimination) sera constituée (en application des articles 367 et 368 du projet de la loi sur la sécurité de la circulation routière).

Outre la surveillance de la signalisation permanente, l'attention particulière sera prêtée à la vérification de la signalisation temporaire durant l'exécution des travaux. Cela inclut aussi le contrôle de la qualité du matériel, de la rétro réflexion appliquée sur l'équipement etc.

L'activité essentielle du Département de sécurité de la circulation comprend la création de la documentation technique (du cadastre) liée à la signalisation routière permanente destinée aux routes de l'État du I^{er} et du II^{me} ordre, en coopération avec les autres

secteurs de l'E.P. "Les routes de Serbie". En coopération avec le MKI on est en train de terminer "Les lignes directrices des zones de la route", l'organisation des séminaires, le mode d'information destinée au public sur les travaux les plus importants etc.

2.5. Les nouvelles technologies en fonction du déroulement plus sûr de la circulation

Pour permettre la gestion (la hausse du débit et de la sécurité de la circulation routière), on s'est consacré surtout à la télématique. L'application de la télématique comprend l'utilisation des signes routiers modifiables, l'introduction du nouveau système de péage, du téléphone SOS, l'automatisation des passages à niveau, l'association au système des postes météo RWIS, l'installation des dispositifs de lecture de la vitesse des véhicules, l'installation des câbles optiques etc. du système de télécommande de trafic.

Les systèmes d'information mis à jour des usagers sur les conditions du trafic et le contrôle de la vitesse sont surtout présents.

2.6. Les autres activités destinées aux usagers

Les autres facteurs du système de sécurité de la circulation concernant les conducteurs et les automobiles seront aussi présents par le biais de promotions et d'activités appropriées à chacun de ces segments.

On n'oubliera pas la hausse du niveau de la conscience voire la sensibilisation des usagers liée au trafic (campagnes portant sur la limitation de vitesse, sur l'alcool, l'utilisation de ceintures de sécurité et des casques, le support et l'organisation des séminaires sur ces thèmes etc.).

2.7. Base de données des accidents routiers destinée au travail sur le développement de la sécurité routière

La condition essentielle de l'analyse qualitative et de l'avancement de la sécurité routière est sans doute la mise en place de la base fonctionnelle de données relatives aux accidents routiers. C'est le besoin d'unification d'un grand nombre des données contenant les renseignements sur l'espace et l'heure des accidents ainsi que le groupement des données se rapportant aux conducteur - véhicule - route, les données juridiques, les données issues de l'assurance et du domaine sanitaire etc. qui exigent l'établissement d'une base de données unifiée, non obstant l'endroit où elle se trouve.

La mise en place de la base de données sur les accidents routiers pourra également être indispensable aux niveaux et droits d'accès différents aux Ministère des affaires intérieures, directions des routes, établissements sanitaires, d'assurance, de statistique, pédagogiques, juridiques, de média, aux organisations spécialisées et aux autres personnes morales et personnes physiques qui peuvent contribuer à la baisse de la quantité et des conséquences des accidents de trafic.

3. CONCLUSION

Compte tenu l'importance et l'envergure de la sécurité de la circulation sur les routes d'État de Serbie, en application de la loi sur les routes publiques et le projet de la loi sur la sécurité de la circulation routière, l'E.P. "Les routes de Serbie" a entrepris les préparations et l'organisation nécessaires à la réalisation des nouvelles compétences et le programme des activités pour la réduction du nombre et des conséquences des accidents routiers.

La contribution particulière est attendue après l'adoption de la Loi sur la sûreté de circulation sur les routes (qui est en phase finale d'élaboration), et en premier lieu dans le domaine de (ASR), de l'identification des points dangereux, de l'analyse au fond des accidents fatals, de l'avancement de la signalisation routière, de l'initiation de la création de la base des données collective relatives aux accidents routiers.

Les activités concrètes de l'E.P. "Les routes de Serbie" en vue de réduction du nombre et des conséquences des accidents routiers sur les routes d'État s'appuient sur la nouvelle approche systématique au problème de nuisances dans la circulation, et sur les nouvelles actions et réaction pour l'élimination et la minimisation des conséquences négatives des accidents de la circulation.

En bref, la politique de sécurité de la circulation routière adoptée par l'E.P. "Les routes de Serbie", les documents approuvés concernant la Stratégie et politique du développement du secteur de la circulation en Serbie, le plan quinquennal d'avancement de la sécurité routière, tout dans le cadre du Programme de gestion pour 2007, les moyens définis destinés à la hausse de la sécurité routière – constituent l'action bien conçue et systématisée du gérant de la route qui pourrait contribuer, en coopération avec les autres facteurs du système de sécurité routière, à la diminution générale du nombre et des conséquences des accidents routiers.

LITTERATURE :

[1] Zakon o javnim putevima (*La Loi sur les routes publiques*)

[2] Nacrt Zakona o bezbednosti saobraćaja na putevima (*Le projet de la Loi sur la sécurité de la circulation routière*)

[3] ICB Projekat - Strategija i politika razvoja sektora saobraćaja u Srbiji (nacrt) - AF Consult, TCA - EAR - Maj, 2006 (*Projet ICB - Stratégie et politique du développement du secteur de la circulation en Serbie (projet), Consult, TCA - EAR - mai, 2006*)